

EGMT Antenne de Muret - Lettre d'information 8/2020



Objet : Compte rendu de la réunion : EGMT antenne Muret.

Date : Réunion du mardi 21 avril 2020 salle Nelson Paillou (annulée).

Animateur : Jean-Pierre Villeneuve

Participants : Confinement

1^{ère} Partie : Actualités, informations de l'antenne Muret et de l'EGMT

Nous ne savons pas, pour le moment, à quelles dates nous pourrions reprendre nos activités tant à l'Agora que celles de l'antenne de Muret
Le « Mois de la généalogie » est fortement compris, sans parler de sa préparation qui était en cours et difficile à formaliser avant fin mai.

2^{ème} Partie : Conférence

Je vous propose cette semaine de préparer la réunion du 21 avril 2020 par l'étude d'un acte notarié et je vous soumetts le texte à étudier à travers quelques questions.

3^{ème} Partie : Travail sur ordinateur :

Activité n°1 : Découverte du texte a travers le questionnaire suivant :

- Quelles sont les deux personnages en cause ?
- Dans quels quartiers vivent t'ils réciproquement et retrouver la ville ? (Ligne 1 à 5) ?
- Quelles sont les deux notaires ?
- Quelle est la signification des notes de renvois des notaires, (+ †) après relecture de l'acte :
- Quelles est la date de la signature de l'acte ?
- En quoi consiste cet acte entre ces 2 personnages ?
- Rechercher dans les AD la cote de la minute de cet acte ?

Activité n°2 : Réalisation d'une petite séance de paléographie.

Malheureusement cet acte n'est pas numérisé il fait parti des documents qu'il faut consulter sur place. C'est pourquoi je vous le fourni.

Le mieux c'est d'imprimer le texte pour travailler dessus.
On commence par numéroter toutes les lignes du texte.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

Sar devant les Conseillers du Roi notaires a
Lyon souzignés, furent presens Sieur Elemeus Rogelin
marchal au faubourg de saint jure paraff de st just
d'une part, Et Dem^{le} Germaine Olanche demourante au
faubourg d'autre part, lesquels se font notons a eux desintés
en departis du contrat de mariage passé entre eux le quatre
du presens mois devant Durand l'un des notaires souzignés
et son confier, veulans quil demeure nul et comme non fait
sans presentation d'aucuns dommages et interets de part
ni d'autre; Reconnoissant lad. Dem^{le} Olanche que les
meubles meublans, dette active, et fets mobiliers de
valeur de quatre cens livres qu'elle son constitués dans
led. contrat, sont restés en son pouvois et qu'ils ont
toujours esté en son actualitee dans son domicile
quoique led. Sieur Rogelin ait reconnu par led.
contrat qu'ils lui avoient esté remis En sorte que led.
Sieur Rogelin en demeure pleinement quitte et dechargé
Comme lad. Dem^{le} Olanche l'en quite et decharge,
son acte fait et passé a Lyon le 7 et 8 des le
dix septieme de janvier avant midy mil sept cens
quarante deux Et ont signé A Decetteville H. procureur
et simplemeus germeire Blanchet

~~Elemeus~~ Rogelin

Bertholon Durand

avec moi
a Lyon
le 7 et 8
de janvier
1742

